Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_49AU-DE

MAIRIE DE
CHARTRETTES(77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026_49

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Votants 23
Date de convocation : 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BARGEAULT, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Patricia BASTARD, Aurélie BEAUVILLARD, Camille BERNAUX, Grégory COUPPE, Patricia DEHAINE, Arnaud DELACOUR, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Vincent LEVRIER, Annie MEJANE, Abdelatif MOKEDDEM, Floriane PARISOT, Jean-Pierre POITEVIN, Mathilde SAUVAGNAC, Flore THIBON, Marlies TURLAN, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :
Jean-Yves CHATELAIN ayant donné pouvoir à Patricia BASTARD
Pascal GROS ayant donné pouvoir à Barthélémy VAUDON
Jérémy HOLVOET ayant donné pouvoir à Marlies TURLAN
Alain MARBAIX ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Mickael MOREIRA ayant donné pouvoir à Abdelatif MOKEDDEM

Sont absents sans pouvoir : Aucun

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Marlies TURLAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Objet : Renouvellement de la convention d'occupation de l'espace médical pour un professionnel de santé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2026_39 du 10 juin 2026 relative à l'actualisation des tarifs municipaux

VU le projet de convention ci annexé

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_49AU-DE

CONSIDERANT la nécessité de viser de manière précise la délibération fixant les tarifs municipaux afin d'indexer le loyer du professionnel sur la délibération visant annuellement à réviser les tarifs

APRES DELIBERATION

APPROUVE la modification relative à la convention

APPROUVE le renouvellement de la convention

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2026 et les suivants

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Marlies TURLAN
Secrétaire de séance

Fabrice BARGEAULT
Maire de Chartrettes

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 23
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 0